

PLAN LOCAL D'URBANISME ET DE L'HABITAT (PLU-H)

Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU-H
Projet urbain de renouvellement des anciennes halles Nexans à Gerland – Lyon 7^{ème}

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Du lundi 18 mars 2024 à 9 heures au vendredi 19 avril 2024 à 16 heures

Il est porté à la connaissance du public que, par arrêté en date du 20 février 2024, le Président de la Métropole de Lyon a décidé de procéder à une enquête publique relative à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon, pour une durée de 33 jours consécutifs, afin de **permettre la mise en œuvre d'un projet urbain de renouvellement des anciennes halles Nexans à Gerland sur la commune de Lyon 7^{ème}**.

L'ancien site de l'entreprise Nexans, situé au Nord du quartier de Gerland, est délimité par les rues de Pré-Gaudry et des Balançoires au Sud, la rue Lortet au Nord, le boulevard Yves Farge à l'Ouest et l'avenue Jean Jaurès à l'Est.

Le projet, d'une surface d'environ 4,5 ha, est localisé sur les parcelles cadastrées BN83, 175 et 177 classées en zones UEi1 et USP au PLU-H de la Métropole.

Le projet comportera un programme mixte immobilier de 49 000 m² comprenant des logements (33 810 m² de surface de plancher (SDP), dont au moins 50 % de logements abordables (logements sociaux et bail réel solidaire – BRS)), des bureaux/commerces (4 900 m² de SDP), des activités artisanales et productives (4 900 m² de SDP) et une résidence de coliving (5 390 m²). Il comprendra également l'aménagement d'un parc urbain d'environ 1,5 ha.

La Métropole a mené une actualisation de l'évaluation environnementale du PLU-H, préalable à sa mise en compatibilité. À ce titre, elle a été notifiée à l'autorité environnementale le 27 novembre 2023. Cette évaluation environnementale est intégrée au dossier d'enquête publique. L'avis de l'autorité environnementale le sera dès son rendu.

La Présidente du Tribunal administratif de Lyon, par décision n° E23000151/69 du 16 novembre 2023, a désigné Monsieur Michel Correnoz, ingénieur retraité, en qualité de Commissaire enquêteur et Madame Laurence Lemaître, ingénieure agronome, en qualité de Commissaire-enquêtrice suppléante, pour conduire la présente enquête publique.

Durant la période de l'enquête publique, du lundi 18 mars 2024 à 9h00 jusqu'au vendredi 19 avril 2024 à 16h00, les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés :

- à l'Hôtel de la Métropole, 20 rue du Lac à Lyon 3^{ème}, siège de l'enquête publique, service planification, 2^{ème} étage, du lundi au vendredi de 9 heures à 16 heures,
- à la Ville de Lyon, direction de l'aménagement urbain, 198 avenue Jean Jaurès à Lyon 7^{ème},
- à la Mairie du 7^{ème} arrondissement de Lyon, 16 place Jean Macé.

Chacun pourra prendre connaissance, gratuitement, dudit dossier aux jours et heures habituels de réception du public. Ce dossier sera également consultable sur le site internet de la Métropole : <https://www.grandlyon.com/services/procedures-plu-h>. Un poste informatique sera mis à la disposition du public au siège de la Métropole, 20 rue du Lac à Lyon 3.

Le public pourra déposer ses observations et propositions durant la période de l'enquête publique selon les possibilités suivantes, soit :

- sur les registres d'enquête ouverts à l'Hôtel de la Métropole de Lyon, 20 rue du Lac à Lyon 3^{ème}, siège de l'enquête publique, à la Ville de Lyon, direction de l'aménagement urbain, 198 avenue Jean Jaurès à Lyon 7^{ème} ainsi qu'à la Mairie du 7^{ème} arrondissement de Lyon, 16 place Jean Macé, aux jours et heures d'ouverture au public (sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnels),
- lors des permanences physiques et téléphoniques tenues par le Commissaire-enquêteur,
- sous format électronique sur le registre dématérialisé dédié à l'enquête publique à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/pluh-nexans-Lyon7-grandlyon>,
- par courriel à l'adresse électronique : pluh-nexans-Lyon7-grandlyon@mail.registre-numerique.fr,
- par courrier au Commissaire-enquêteur, au siège de l'enquête publique, à l'adresse suivante : Métropole de Lyon, délégation urbanisme et mobilités, direction planification et stratégies territoriales, service planification, 20 rue du Lac, CS 33569, 69505 Lyon Cedex 03.

L'ensemble des observations et propositions du public sera consultable au siège de l'enquête et sur le site : <https://www.registre-numerique.fr/pluh-nexans-Lyon7-grandlyon>.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ainsi que les observations écrites et celles transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé.

Le public est informé que toute observation (et ses éventuelles pièces jointes), qu'elle soit écrite, orale ou dématérialisée sera consultable par tous sur le registre numérique.

Il est précisé qu'il est de la responsabilité de chaque participant à l'enquête publique sur le registre dématérialisé, s'il souhaite rester anonyme, de ne faire état d'aucune information personnelle dans ses écrits (nom, coordonnées, adresse, etc.).

Monsieur le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions, lors de 4 permanences :

- le mardi 26 mars 2024 de 11 h à 14 h, à l'Hôtel de la Métropole,
- le samedi 6 avril 2024 de 9 h 30 à 11 h 30, à la Mairie du 7^{ème} arrondissement de Lyon, 16 place Jean Macé,
- le vendredi 12 avril 2024 de 9 h à 12 h, à la Ville de Lyon, direction de l'aménagement urbain, 198 avenue Jean Jaurès à Lyon 7^{ème},
- le jeudi 18 avril 2024 de 14 h à 17 h à la Mairie du 7^{ème} arrondissement de Lyon, 16 place Jean Macé.

Les permanences physiques se dérouleront en 2 parties :

- une première partie sur rendez-vous obligatoire, que le public pourra prendre sur le site <https://www.registre-numerique.fr/pluh-nexans-Lyon7-grandlyon>,
- une seconde partie sans rendez-vous.

De plus, le Commissaire-enquêteur assurera trois permanences téléphoniques aux jours et horaires suivants avec prise de rendez-vous préalable via le registre dématérialisé visé ci-dessus :

- le lundi 25 mars 2024 de 18h à 20h,
- le mercredi 10 avril 2024 de 18h à 20h,
- le jeudi 18 avril 2024 de 18h à 20h.

Les entretiens au cours des permanences physiques et téléphoniques seront limités à 20 minutes environ.

À l'issue de l'enquête, le projet de mise en compatibilité du PLU-H de la Métropole, éventuellement modifié pour tenir compte du rapport et des conclusions de Monsieur le commissaire enquêteur, sera soumis à l'assemblée délibérante de la Métropole de Lyon.

Les informations relatives à ce projet, élaboré par la Métropole de Lyon, peuvent être demandées auprès de Monsieur Eric Sbrava au 04.78.63.43.17, responsable du service planification Hôtel de la Métropole de Lyon, délégation urbanisme et mobilités, direction planification et stratégies territoriales, service planification, 20 rue du Lac à Lyon 3^{ème}.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- à l'Hôtel de la Métropole, 20 rue du Lac à Lyon 3^{ème}, siège de l'enquête publique, et sur le site internet de la Métropole : <https://www.grandlyon.com/services/procedures-plu-h>,
- à la Ville de Lyon, direction de l'aménagement urbain, 198 avenue Jean Jaurès à Lyon 7^{ème},
- à la Mairie du 7^{ème} arrondissement de Lyon, 16 place Jean Macé.

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

Le Président de la Métropole de Lyon

Bruno BERNARD